

## Capacité antidérapante des sols Nouvelle norme NF P 05-011 Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance

*Floors coverings - Classification of locations according to their slip resistance*



### NOUVELLE NORME HOMOLOGUÉE ?

Oui, puisque le précédent document, XP P 05-011 : 2005, n'était qu'une norme expérimentale.

La norme NF P 05-011 attribue aux locaux accessibles aux piétons une caractéristique liée aux risques de chute par glissade.

Cette classification s'effectue local par local, que celui-ci soit accessible aux personnes munies de chaussures, classe **PC** - **pieds chaussés**, comme aux personnes circulant **pieds nus** - classe **PN**.

Les locaux visés sont à usage domestique - tertiaire - accessibles au public, ou encore à usage strictement industriel.

Les surfaces à usage sportif ne sont pas concernées, puisque leurs revêtements bénéficient de référentiels spécifiques propres à chaque discipline.

#### Pour quels utilisateurs ?

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants de revêtements de sol, entreprises et artisans.

#### Tous les revêtements sont-ils concernés ?

Oui, ce qui n'était pas le cas de la norme expérimentale.

En effet, ce précédent document n'intéressait que les revêtements céramiques - à base de résines - peintures, résilients et stratifiés.

#### Existe-t-il une nouvelle spécification ?

Oui, pour les locaux de fabrication de produits alimentaires au sens de la RECOmmandation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie **R.462** :

Pour chaque local de cette famille, un coefficient de frottement dynamique ( $\mu d$ ) est attribué.

Ce coefficient est déduit de l'essai de glissance qui utilise un tribomètre « à roue freinée ».

#### Référence du référentiel

Norme NF P 05-011 : Août 2019 - indice de classement P 05-011



### QUAND A-T-ELLE ÉTÉ HOMOLOGUÉE ?

En juillet 2019



### AVEC QUELLES NOUVEAUTÉS ?

La présentation du document a été améliorée, puisqu'il a été attribué, pour chaque famille des locaux, un numéro d'ordre à chaque local.

#### Les salles d'eau à usage privatif

Auparavant, il n'existait que le classement de la *salle d'eau avec zone de douche sans receveur* : classe PN 6.

Dans le nouveau document, sont développés cinq cas spécifiques de salle d'eau privative : depuis une absence d'exigence, jusqu'à la classe **PN 12**. (se reporter au verso)

#### Et pour les magasins ?

Le classement des locaux de la zone de vente a été modifié, à l'exception de celle des fruits - légumes de la grande distribution. (**PC 20**)

#### Zones de vente

locaux	XP P 05-011	NF P 05-011
Poissonnerie	PC 35	<b>PC 27 (zone publique)</b>
Fleuriste	PC 27	<b>PC 20</b>
Jardinerie	—	<b>PC 20</b>
Animalerie	—	<b>PC 20</b>

Dans les zones de préparation, le classement des locaux est maintenant exprimé avec le coefficient de frottement dynamique ( $\mu d$ ), à l'exception des fleurs et des plantes.

#### Zones de préparation

locaux	XP P 05-011	NF P 05-011
Poissonnerie	PC 35	$\mu d \geq 0,30$ <sup>(1)</sup>
Fleurs	PC 35	<b>PC 27</b> <sup>(2)</sup>
Boulangerie	<sup>(3)</sup>	$\mu d \geq 0,30$
Boucherie, charcuterie	PC 35	$\mu d \geq 0,30$
Plats cuisinés, traiteurs	PC 35	$\mu d \geq 0,30$

<sup>(1)</sup> Zone de préparation, et zone professionnelle de la zone de vente.

<sup>(2)</sup> Fleurs, plantes.

<sup>(3)</sup> Classe variable : PC 20 - PC 27 ou PC 35 selon le poste de travail.



## POUR EN SAVOIR PLUS

### Classement des salles d'eau à usage privatif sans receveur, accessibles aux pieds nus

<b>Projection d'eau non contenue</b> - Pente et étanchéité dans la zone exposée à l'eau - Pente sur une distance $\geq 1$ m à partir de l'axe du siphon	Classe <b>PN 6</b> sur l'ensemble du local Classe <b>PN 12</b> sur l'ensemble du local
<b>Projection d'eau contenue</b> - Surface délimitée par un ressaut - Surface non délimitée par un ressaut	Pas d'exigence Classe <b>PN 6</b> sur l'ensemble du local
<b>Salle d'eau avec zone de douche sans receveur</b>	Classe <b>PN 6</b>

### Le nouveau classement des locaux est-il « eurocompatible » ?

Pour les essais

Oui pour la méthode du plan incliné, puisqu'elle est définie dans un [référentiel européen](#). L'essai est pratiqué dans un laboratoire spécialisé ; il ne peut pas être pratiqué sur site.

Une [norme française](#) caractérise la mesure du coefficient de frottement dynamique ( $\mu d$ ). Mais il n'existe pas de norme européenne, bien que l'essai soit utilisé dans plusieurs pays européens, notamment en extérieur (chaussées, trottoirs par exemple). Cet essai peut être aussi bien réalisé dans un laboratoire, que sur site.

Pour les locaux

Il n'existe pas de normes européennes permettant de classer les locaux en fonction de leur résistance à la glissance, sauf dans le cas des piscines privées ou publiques. Alors que les locaux des piscines bénéficient déjà d'un classement européen, la norme NF P 05-011 a introduit d'autres classements pour la glissance.

Pour un même local, il peut donc exister deux classes différentes : l'une issue d'une norme européenne, l'autre de la norme française.

Dans le cadre d'un projet de piscine et vis-à-vis du risque de chutes par glissade, le maître d'ouvrage, assisté de son maître d'œuvre, devra préciser s'il souhaite le classement des locaux, soit à partir des normes européennes, soit à partir de notre norme nationale.

### Des classements ont-ils été changés ?

Oui, des classes ont été modifiées ou créées. Par exemple :

Dans les locaux sportifs et de loisirs accessibles au public, les couloirs et escaliers accessibles aux pieds nus, en zone humide, sont classés **PN 18**. (PN 12 dans le précédent document)

Dans les locaux de transport, gares - aéroports ..., une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite avec accès sur l'extérieur, de pente  $\leq 5$  %, est classée **PC 27**.

Il a été ajouté le cas de la (même) rampe située dans une zone aéroportuaire. Avec cette autre localisation, la classe est **PC 20**.

### Normes de référence

**XP CEN/TS 16165** Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation

**NF P 05-012** Revêtement de sol - Détermination de la résistance à la glissance - Méthode de la roue freinée - Méthode d'essai pour mesurer le coefficient de frottement dynamique

### Piscines - Exigences de sécurité pour la conception

**NF EN 13451-1+A1** Équipement de piscine

**NF EN 15288-1** Piscines à usage public

**NF EN 16582-1** Piscines privées à usage familial

### Que signifie le nombre après les lettres PN et PC ?

L'essai est effectué en laboratoire selon la méthode du plan incliné :

Un opérateur cobaye se déplace d'avant en arrière ; sa position instable détermine l'angle d'acceptation moyen ( $\alpha$ ).

Cet angle d'inclinaison,  $\alpha_{\text{pieds chaussés}}$  ou  $\alpha_{\text{pieds nus}}$ , correspond au nombre accolé aux lettres PN - PC.

Plus le nombre est grand, plus la résistance à la glissance du revêtement est importante :

Classes PN et PC	Exigences
PN 6	$6^\circ \leq \alpha_{\text{pieds nus}} < 12^\circ$
PN 12	$12^\circ \leq \alpha_{\text{pieds nus}} < 18^\circ$
PN 18	$18^\circ \leq \alpha_{\text{pieds nus}} < 24^\circ$
PN 24	$\alpha_{\text{pieds nus}} \geq 24^\circ$
PC 6	$6^\circ \leq \alpha_{\text{pieds chaussés}} < 10^\circ$
PC 10	$10^\circ \leq \alpha_{\text{pieds chaussés}} < 20^\circ$
PC 20	$20^\circ \leq \alpha_{\text{pieds chaussés}} < 27^\circ$
PC 27	$27^\circ \leq \alpha_{\text{pieds chaussés}} < 35^\circ$
PC 35	$\alpha_{\text{pieds chaussés}} \geq 35^\circ$